



2018

RAPPORT DE SITUATION DU DEPARTEMENT DU CANTAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Chaque jour à vos côtés

cantal
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1- LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE.....	6
1.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	6
<i>Optimisation des déplacements</i>	6
<i>Les travaux de rénovation thermique</i>	6
1.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	6
<i>Développement des e-services et du réseau de télécentres</i>	6
<i>Partenariat technique et financier dans le domaine de l'énergie</i>	6
<i>Le réseau Cantal Lib'</i>	7
2- PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	7
2.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	7
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers</i>	7
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier</i>	7
2.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	7
<i>Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques</i>	7
<i>Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)</i>	7
<i>Réseau départemental d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)</i>	8
<i>Conventions avec des structures partenaires</i>	8
3- EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.....	8
3.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	8
<i>Politique ressources humaines</i>	8
3.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	9
<i>Accès à la culture</i>	9
<i>Politique jeunesse</i>	9
<i>Accès au sport</i>	9
4- COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS.....	10
4.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	10
<i>Clauses sociales dans les marchés publics</i>	10
4.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	10
<i>Programme d'Intérêt Général (PIG) « solidarités » et Mission logement</i>	10
<i>La politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)</i>	10
<i>Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables</i>	11
<i>Projet Cyber Cantal – Télémédecine Mobilité</i>	11
5- DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	11
5.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	11
<i>Démarches de dématérialisation</i>	11
<i>Gestion et réduction des déchets</i>	12
<i>Commande publique/achats durables</i>	12
5.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	12
<i>Plateforme Agrilocal 15</i>	12
<i>Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles</i>	13
CONCLUSION.....	13

INTRODUCTION

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques durant l'année écoulée.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret d'application de la loi numéro 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il s'agit d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire. »

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action départementale de chacune des **5 finalités du développement durable** (décret numéro 2011-687 du 17 juin 2011) :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
(aménagement du territoire, gestion des déplacements, performance énergétique, sources d'énergie...)
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
(diversité et protection des habitats et des espèces, gestion de l'eau, lutte contre les pollutions...)
- **Epanouissement de tous les êtres humains**
(éducation, formation, culture, participation citoyenne, parité professionnelle...)
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
(inclusion sociale, logement, accès aux soins, politiques envers les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, relations intergénérationnelles, coopération territoriale...)
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
(emploi, agriculture, sylviculture, développement industriel, tourisme, gestion des déchets, démarche d'éco-responsabilité...)

Le rapport de développement durable 2018 du Département du Cantal, sans rechercher l'exhaustivité, met en lumière, par finalité, des exemples concrets impulsés au profit de la collectivité d'une part, et au bénéfice du territoire et de ses usagers d'autre part. Il valorise notamment les actions initiées dans le cadre du programme d'action 2011-2014 de l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial, qui s'inscrivent désormais dans le programme de développement durable validé par l'Assemblée départementale en juin 2017.

1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Optimisation des déplacements

A l'origine dans le cadre du plan de déplacement de l'administration, arrêté en juin 2014 par le Conseil départemental (13 actions inscrites au Plan Climat Energie Territorial), le développement du télétravail se poursuit avec 17 nouvelles candidatures en 2017 (au total 57 agents désormais concernés). Le déploiement de la pratique de la visioconférence se développe également grâce au déploiement d'un matériel simple d'utilisation et un accompagnement renforcé sur l'intranet. Les formations en interne continuent leur progression avec 610 jours en 2017, représentant 13 % du nombre total de formations suivies par les agents.

Les travaux de rénovation thermique

Les travaux de rénovation thermique se poursuivent dans les collèges (dans le cadre du programme annuel des travaux d'entretien, remise en état, améliorations et travaux divers) et autres bâtiments départementaux. Ces travaux concernent principalement des changements des menuiseries extérieures (3 collèges concernés en 2017), et le remplacement de pompes et circulateurs de chaufferies (6 collèges concernés en 2017). L'avant-projet pour la requalification thermique de l'EGP s'est achevé par l'accord de principe sur le traitement des façades par les Bâtiments de France, les études, permis et travaux pourront se dérouler en 2018. Une consultation va être lancée fin 2018 pour la réalisation d'une étude thermique sur l'hôtel du département, qui permettra de programmer les travaux prioritaires pour optimiser les performances du bâtiment.

1.2 Dans les politiques départementales

Développement des e-services et du réseau de télécentres

Le Département poursuit le développement des e-services permettant de multiplier les possibilités de démarches en ligne (Pass Cantal, transport, médiathèque, archives,...) et accompagne les collectivités du département à la dématérialisation (marchés en ligne, atlas.cantal.fr, cadastre numérisé,...). Concernant l'outil SIG « atlas.cantal.fr », un travail de mise à jour a été réalisé en 2017 sur plusieurs couches cartographiques (données routières, téléphonie mobile, THD, données cadastrales, MAGE, PDESI, Agrilocal). A noter également en 2017, la mise en place en lien avec la MAGE d'une mise à jour instantanée des données patrimoniales des réseaux d'eau potable et assainissement des collectivités, bureau d'études et partenaires institutionnels.

Concernant le réseau de télécentres, qui compte aujourd'hui 11 sites répartis sur le territoire, dont un espace de coworking à gestion privée et « la passerelle » dans les locaux d'A2EX sur le campus à Aurillac. Un autre télécentre est également en projet à Montsalvy. Une deuxième journée portes-ouvertes a été organisée en juin 2017 dans les télécentres du département afin de faire connaître le dispositif.

Partenariat technique et financier dans le domaine de l'énergie

Le Département apporte un soutien financier à l'association Energies 15 (15 000 € en 2018) dans le cadre d'une part, de sa mission de sensibilisation et d'animation sur la transition énergétique visant spécifiquement un public « non domestique », et d'autre part de sa mission d'accompagnement et de conseil technique aux services du Département en matière de transition énergétique (efficacité énergétique, énergies renouvelables,...).

Le réseau Cantal Lib'

Le Département a développé récemment le réseau en créant 6 services de lignes express permettant d'offrir une alternative rapide, confortable et sécurisée à la voiture à un coût attractif. Si le réseau reste majoritairement fréquenté par une clientèle scolaire, certaines lignes express ont trouvé leur public, notamment les lignes Montsalvy/Aurillac et Saint-Mamet/Aurillac qui ont vu leur fréquentation augmenter. Les nouvelles offres à vocation touristique développées afin de renforcer l'attractivité du réseau (bus des neiges et les navettes pour accéder au Grand site Puy Mary depuis 4 maisons de sites) ont été reconduites avec succès.

2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

2.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers

En amont de la réalisation du programme de travaux de restauration d'ouvrages d'art, une mission de prospection des ouvrages est réalisée chaque année en lien avec la protection des chauves-souris par un prestataire spécialisé (mesures de conservation, chantier différé si nécessaire). Les actions relatives à la connaissance et à la gestion des plantes exotiques envahissantes (adaptation des techniques d'entretien des bords de route pour limiter leur développement) ont également été poursuivies (70 agents sensibilisés en 2017). Afin de répondre à la réglementation sur la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, le Département a réalisé l'aménagement du Pont de Vendes, ouvrage routier départemental recensé comme impactant la continuité écologique sur le Mars (bassin de la Dordogne). Les aménagements réalisés ont pour but de favoriser la montaison des truites fario depuis la Sumène vers des zones de reproduction favorables sur le Mars et ses affluents.

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier

Le Département fait intervenir la Mission haies pour former et sensibiliser les propriétaires et membres de la CCAF au rôle des haies, pour accompagner le bureau d'étude environnement pour l'étude préalable et l'étude d'impact, et pour l'organisation de bourses d'échange d'arbres et plantations à la fin des opérations.

2.2 Dans les politiques départementales

Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques

La mise en œuvre du schéma départemental s'est poursuivie avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne, avec notamment : une importante animation et concertation locale auprès des communautés de communes en vue de leur structuration dans la perspective de la prise de compétence GEMAPI ; l'animation du groupe « milieux aquatiques » départemental ; la reconduction du programme de suivi de la qualité de eaux superficielles élargi à 20 points de suivi. Dans un objectif d'amélioration des connaissances, les diagnostics de plusieurs cours d'eau hautement patrimoniaux, potentiellement éligibles au label « Sites Rivières sauvages » ont été réalisés dans le cadre d'un stage. Le partenariat avec la fédération de pêche du Cantal a été renouvelé dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs (12 200 euros) autour de la promotion touristique de la pêche, la sensibilisation aux milieux aquatiques et la mise en œuvre coordonnée de l'accompagnement et de la mobilisation des acteurs locaux dans la gestion des milieux aquatiques.

Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)

La MAGE poursuit sa mission d'assistance technique aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable (230 visites conseil ou bilans en 2017) et d'appui aux procédures de

protection de captages (30 collectivités et 130 captages concernés en 2017). Elle a notamment développé l'accompagnement des démarches de plans locaux de production et de distribution d'eau potable, des diagnostics ou schémas d'eau potable ou assainissement (Planèze de Saint-Flour et Pleaux-Xaintrie) et poursuivi l'animation du réseau départemental des techniciens SPANC (Services Public d'Assainissement Non Collectif). La MAGE a également instruit une trentaine de dossiers de demande d'aide aux travaux et équipements des collectivités (expertise technique) dans le cadre du Fond Cantal Solidaire. Enfin, de nouvelles missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable ont été développées en partenariat avec CIT, visant à améliorer la connaissance patrimoniale des systèmes (cartographie de réseaux) et les performances des réseaux (pré-recherche de fuite, installation de compteurs,...).

Réseau départemental d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)

En 2017, le Département a poursuivi l'animation et la gestion du réseau d'ENS en accompagnant la finalisation du contrat 2^{ème} génération du Cirque de Récusset et des avenants aux contrats ENS pour le Puy Courny et le Puy de la Tuile. Il a également contribué à l'élaboration du nouveau programme d'actions du Pas de Cère. La mise en œuvre des trois programmes d'actions dans le cadre des contrats ENS en cours de validité a bénéficié d'un appui technique et financier (5 dossiers instruits pour un montant d'aides de 11 178 €).

Dans le cadre de la démarche de mise en tourisme des ENS, un projet de Charte d'animation visant à qualifier les sorties et découvertes organisées sur les sites du réseau a été engagé. En partenariat étroit avec le Service Tourisme, la promotion des sites du réseau par les outils numériques s'est amplifiée.

Conventions avec des structures partenaires

Le Département soutient dans le cadre de conventions ou d'attribution de subvention à des structures dont les objets et les compétences participent aux objectifs de la politique départementale en matière de patrimoine naturel et milieux aquatiques. En 2017 : CPIE Haute Auvergne (20 000 €), Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (11 820 €), Mission Haies (10 000 €), Fédération départementale de Pêche 15 (12 200 €), SIGAL (15 000 €), Syndicat mixte du Bassin de la Rance et du Célé (15 000 €).

3- Épanouissement de tous les êtres humains

3.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Politique ressources humaines

Plusieurs actions témoignent de la volonté du Département de proposer à ces agents un cadre de travail de qualité. On peut notamment citer une politique de formation ambitieuse, avec 4412 jours de formation et 916 agents ayant suivi au moins une formation en 2017. Une action de formation novatrice, a notamment été proposée aux agents en 2017 sous la forme de 4 sessions (conférences) autour des questions relatives au « rythme de vie, récupération et efficience » (450 participants). La collectivité favorise également la mobilité interne des agents (42 agents en 2017) et préserve les déroulements de carrière malgré l'accroissement de la réduction des ressources imposée aux départements. Dans le cadre des prestations sociales gérées directement par la DRH, la collectivité contribue à la délivrance des titres restaurant (passage d'une valeur faciale de 5 à 8 € au 1^{er} septembre) et au financement des contrats prévoyances (359 agents bénéficiaires en 2017). Le Département est en outre impliqué en matière d'emploi ou de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, ainsi on constate en 2017 un taux de travailleurs handicapés au sein de la collectivité de 7,01 %.

3.2 Dans les politiques départementales

Accès à la culture

Le nouveau schéma départemental de l'action culturelle 2017-2021 prévoit notamment la programmation d'une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire au plus près des cantaliens, avec l'ambition d'atteindre des publics variés dans leurs pratiques et dans leurs goûts. Les nouveaux services du portail www.culture.cantal.fr (réservation des documents de la médiathèque en ligne, agenda de l'ensemble des manifestations culturelles, accès aux ressources numériques) ont attiré 10 000 internautes en 2017. Au-delà de la desserte documentaire des communes, la médiathèque départementale a développé des activités à destination d'un public large avec notamment des interventions dans les EHPAD (10 établissements concernés en 2017, et 63 interventions) et des actions en direction de la petite enfance (opération « premières pages » : un livre offert à tous les nouveaux nés ou adoptés dans le Cantal, création d'un prix littéraire petite enfance baptisé « tout p'tit et je lis », formation « Lire l'album avec le tout petit » à l'attention des professionnels de la petite enfance et bibliothécaires). Les grands rendez-vous culturels ont été maintenus à l'image du festival Hibernarock, rayonnant sur l'ensemble du territoire (3300 spectateurs). Par ailleurs, le service de développement culturel propose des projets artistiques départementaux en partenariat avec l'éducation nationale ou les écoles de musiques du département, afin de sensibiliser le public par la rencontre et l'échange des artistes.

Politique jeunesse

Dans le domaine de l'éducation, le Département développe un plan de modernisation des collèges publics qui s'organise en deux grands volets : opérations lourdes de restructuration (engagement des travaux au collège Jules Ferry) et opérations plus réduites de sécurité, de remise en état du bâti et d'aménagement de locaux. Côté numérique, 2017 a été l'année d'élaboration du Schéma Départemental du Numérique Éducatif (adopté en décembre 2017). Le transfert de la maintenance informatique aux collectivités territoriales dans l'académie de Clermont-Ferrand est effectif depuis le 1^{er} septembre 2017. Le Conseil départemental du Cantal s'est ainsi emparé de cette compétence, en s'appuyant pour l'ingénierie technique et la mise en œuvre des moyens nécessaires sur la Direction des Systèmes d'Information et en mobilisant les agents de maintenance des collèges pour une présence renforcée sur site (2 collèges préfigureurs et état des lieux réalisé dans 22 collèges).

Un guichet unique jeunesse a été mis en place en 2015 pour mieux accueillir, renseigner, accompagner et orienter les jeunes et leurs familles. De nombreux dispositifs sont en effet déployés en faveur des jeunes notamment le chéquier activités du Pass Cantal (8833 chéquiers sur 2017-2018, reconduit pour les 3-17ans), les bourses (493 collégiens ou étudiants concernés en 2017), le soutien à la mobilité (aide au permis de conduire : 763 jeunes en 2017).

Accès au sport

2017 a été l'année de l'élaboration et de la validation de la nouvelle politique sportive, formalisée avec le Contrat Sport CANTAL. Cette nouvelle politique s'organise autour de 3 plateaux : un premier consacré au mouvement fédéral et au club, un deuxième consacré aux Activités Physiques de Pleine Nature et un troisième consacré aux activités qui relèvent du sport santé, du sport bien-être et du sport au travail. En 2017, l'engagement du Conseil départemental s'est notamment traduit par un soutien à l'organisation 3 courses hors stade (20 000 €), par un soutien aux 8 clubs collectifs qui évoluent en niveau national (73 700 €), par l'accompagnement des écoles de sports (140 club concernés pour un montant de 37 880 €) et par le soutien à la pratique des sports d'hiver (22 structures concernées : APE, clubs et comités d'entreprise, pour un montant de 10 432 €). La quatrième édition du Cantal Tour Sport s'est tenue à nouveau avec succès permettant à 5312 jeunes de bénéficier gratuitement sur 5 sites d'une trentaine d'activités sportives et de loisirs de pleine nature.

4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

4.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Clauses sociales dans les marchés publics

Concernant la prise en compte des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, la nouvelle politique achat a été adoptée par l'Assemblée départementale en juin 2017, validant 5 grands principes directeurs dont l'axe : « promouvoir l'achat durable et responsable », qui seront déclinés de façon opérationnelle en 2018. A noter que des clauses sociales sont d'ores et déjà intégrées dans le cadre des procédures de Partenariat Public-Privé, et que les prestations de nettoyage des locaux de l'EGP et de l'HDD font l'objet d'un marché réservé aux entreprises adaptées.

4.2 Dans les politiques départementales

Programme d'Intérêt Général (PIG) « solidarités » et Mission logement

Sur un principe d'équité territoriale le Conseil départemental a signé avec l'ANAH et l'Etat, la convention pour un PIG intitulé « Solidarités » dédié à la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et à l'adaptation des logements liée au maintien à domicile. Ce PIG a été déployé sur la période 2015-2017 sur 12 communautés de communes, donnant un égal accès des Cantaliens aux études préalables nécessaires et ensuite aux demandes de financement de travaux d'amélioration des logements. Cette opération aura permis de financer la réhabilitation de 678 logements (493 avec la prime « Habiter mieux » et 213 pour des travaux d'adaptation du logement à l'âge ou au handicap) et de générer 11,4 millions d'euros (soit l'équivalent de 178 emplois locaux créés ou préservés). Les résultats de cette opération sont très favorables depuis 2015, pour autant, dans un contexte budgétaire contraint le Conseil départemental a renoncé à engager la mise en place d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat, mais a souhaité remobiliser le partenariat avec les EPCI (déploiement des OPAH).

La Mission logement, créée au 1^{er} janvier 2013 et rattachée à la direction du Pôle Solidarité Départementale (PSD), occupe une dimension transversale en assurant la cohérence des actions en faveur du logement avec l'ensemble des dispositifs du PSD et autres directions.

La politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)

Chef de file de la politique d'insertion, le Conseil départemental a adopté le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2015-2020, fixant les engagements partagés de l'ensemble des institutions concourant à la politique d'insertion à l'échelle du département, et sa déclinaison opérationnelle le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2017, prorogé jusqu'en 2020 par décision du Conseil départemental. Il inscrit ainsi son action dans une logique de complémentarité des dispositifs et des acteurs impliqués sur le territoire.

Dans ce cadre, le Département a fait notamment le choix de devenir organisme intermédiaire pour la gestion du FSE dont il est officiellement en charge depuis le 20 novembre 2015. L'année 2017 a été la dernière année de programmation de la convention globale FSE 2014-2017. Au total sur cette période, c'est plus de 2 millions d'euros, soit la totalité des crédits européens délégués, qui ont été programmés. 1311 personnes éloignées de l'emploi en situation de pauvreté ou menacées de l'être ont été ainsi accompagnées. 75 % de ces crédits ont bénéficié aux ateliers-chantiers d'insertion. Le Conseil départemental disposera pour la période 2018-2020 d'une enveloppe d'un million d'euros de crédit FSE, pour continuer à soutenir les initiatives territoriales visant à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle.

Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, installée en septembre 2016 conformément à la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, vise à mieux coordonner les actions de prévention mise en œuvre par les potentiels financeurs (l'ANAH, caisses d'assurance maladie, de retraite, mutuelles). Elle a arrêté en juin 2017, suite à un diagnostic des besoins et le recensement des initiatives locales, le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention pour la période 2017-2022. Celui-ci comporte 5 axes : améliorer la coordination et la communication sur la prévention de la perte d'autonomie au sein du Département du Cantal ; développer des actions de prévention sur les territoires les plus isolés et fragilisés ; renforcer l'action en direction des seniors « actifs » et « robustes » ; développer des actions favorisant le « bien-vieillir » (lien social, accès au soins, bien-être, mobilités, accès aux droits) ; agir sur l'environnement des personnes. Dans le cadre du schéma de l'autonomie 2015-2019, un guide « Bien vieillir dans le Cantal – des réponses à chaque étape de vie » a été publié en 2017, et sa diffusion a rencontré un grand succès. L'accueil familial des personnes âgées ou en situation de handicap se développe, avec fin 2017, 20 personnes agréées qui accueillent 32 personnes pour un total de 38 places. Le Conseil départemental permet aux personnes agréées de bénéficier de 6 jours de formation, et de participer à des groupes de parole sur 3 demi-journées. Cette offre est supérieure au seuil minimal qui vient d'être fixé par décret.

Projet Cyber Cantal – Télémédecine Mobilité

L'expérimentation Cyber Cantal télémédecine (prolongée jusqu'en 2018) a démontré l'intérêt de la télémédecine pour réduire certaines inégalités d'accès aux soins (39 actes de télé-expertise ou télé-consultations en 2017 et 99 depuis novembre 2014). Cependant, les coûts apparaissent trop élevés, c'est pourquoi le Département a lancé en 2016 la nouvelle expérimentation « Cyber Cantal Télémédecine Mobilité » dont l'objectif est de trouver un modèle médico-économique plus pertinent. Neuf établissements ont intégré ce projet : les EHPAD de Maurs, Neussargues, Chaudes-Aigues, Saint-Urcize, Mauriac, Saignes et les FAM de Saint-Ilvide et de Paulhenc, ainsi que le pôle santé pluridisciplinaire de Chaudes-Aigues/Saint-Urcize. L'installation du matériel et la formation des professionnels de santé se sont déroulées de mars à mai 2017 pour la plupart des établissements. Sur les 9 établissements intégrés, 4 ont eu recours à 7 télé-expertises, principalement en dermatologie. A noter la mise en place d'une nouvelle filière qui concerne les soins palliatifs, qui devrait être opérationnelle début 2018.

5- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Démarches de dématérialisation

Parallèlement à la dématérialisation du courrier, désormais effective pour l'ensemble des services du Département, la dématérialisation comptable et budgétaire se poursuit avec la formalisation d'un processus comptable en lien avec la dématérialisation des pièces justificatives et l'intégration de l'obligation de gérer les factures adressées au Département de façon dématérialisée via le logiciel chorus pro. Dans le cadre des marchés publics, l'usage de la facturation électronique doit monter en puissance rapidement (progressivement obligatoire d'ici le 1^{er} janvier 2020 selon la taille des entreprises). Un connecteur a été mise en œuvre entre le portail chorus et Elise au 1^{er} trimestre 2018. D'autres démarches en interne font aussi l'objet d'une dématérialisation, notamment à la DRH (publication des offres d'emploi et de stage en ligne et possibilité pour les candidats de répondre en ligne, évolution du logiciel de gestion des temps et suppression de la feuille de congé papier pour une

partie du personnel,...). Globalement, une réduction de 35% de la consommation de ramettes de papier (A4/A3/45*64) a été constatée depuis 2012.

Gestion et réduction des déchets

Le suivi et l'accompagnement de la pratique du compostage dans les collèges volontaires (15 établissements engagés aujourd'hui) se poursuit, avec l'appui du CPIE et du SYTEC. Suite au projet pilote visant à réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines des collèges engageant 5 collèges en 2015-2016, une boîte à outils a été élaborée et mise à disposition de l'ensemble des collèges, avec l'appui conjoint du service Collèges-Education et du service Environnement.

En matière de recyclage, de nouvelles collectes ont été mises en place par le service coordination des achats et logistique à l'hôtel du Département et à l'Espace Georges Pompidou. Ainsi des contenants permettent la collecte des petits emballages recyclables (cartonnettes, canettes en métal, bouteilles en plastique) et les instruments d'écriture (organisme Terracycle). Ces dispositifs viennent ainsi compléter les collectes déjà existantes : papier, grands cartons, verre, cartouches d'imprimante, déchets d'équipements électriques et électroniques. La distribution de gobelets jetables aux fontaines à eau a été supprimée (excepté sur certaines fontaines accessibles au public) au cours du 1^{er} trimestre 2018. Par ailleurs, la mise en place de contenants pour les déchets dangereux dans les CRD a été finalisée facilitant ainsi leur collecte déparée par le prestataire du Parc routier départemental.

Commande publique/achats durables

En matière d'achat durable, outre l'intégration de clauses sociales, la collectivité intègre des critères environnementaux dans certains marchés : achat de papier certifié PEFC/FSC, produits d'entretien éco-labellisés demandés dans le cadre du marché d'entretien des locaux, formation éco-conduite demandée aux transporteurs dans les marchés « transport scolaire et lignes régulières ». Dans le domaine de la restauration, les 22 collèges publics du département sont adhérents à la plateforme Agrilocal 15, et sont encouragés par ce biais à commander des produits locaux (en 2017, 114 consultations et 23 856 € de commande). Plus globalement, la nouvelle politique d'achat du Département a été adoptée par l'Assemblée départementale en juin 2017. Celle-ci acte 5 axes directeurs, dont la promotion des achats durables et responsables. L'achat de véhicules propres a été étudié (véhicules électriques notamment), en cohérence avec la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte. L'achat de 4 véhicules électriques va être engagé avant la fin 2018 (Parc de l'hôtel du Département et de l'Espace Georges Pompidou). D'autres sites sur le département devraient être également équipés (CRD notamment).

5.2 Dans les politiques départementales

Plateforme Agrilocal 15

Cet outil opérationnel depuis septembre 2014, vise à favoriser l'utilisation de produits agro-alimentaires locaux dans la restauration collective en encourageant le développement des circuits courts. Des actions d'information et d'animation pour faire connaître la plateforme sont organisées, avec notamment en avril 2017 l'organisation du 2^{ème} salon départemental Agrilocal 15. Fin 2017, 65 acheteurs étaient inscrits sur le site, et côté fournisseurs on comptait 69 producteurs fermiers et 37 artisans et entreprises du secteur agroalimentaire, proposant plus de 300 produits différents. En 2017, 363 consultations ont été enregistrées, représentant un volume financier de commande de 94 000 € (16,6 T de produits), toujours en augmentation.

Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles

Cette mesure regroupe les aides en faveur des projets collectifs de valorisation des produits agricoles et le développement des circuits courts (19 projets soutenus en 2017 pour un montant de 132 100 €), des démarches interprofessionnelles de valorisation des produits (opération de promotion de 2 races emblématiques du Cantal, Salers et Aubrac : engagement de 20 000 €).

CONCLUSION

Conscient des réalités du territoire et convaincu de sa responsabilité pour un avenir durable, le Conseil départemental du Cantal inscrit pleinement la mise en œuvre de ses compétences obligatoires et de ses politiques volontaristes dans les enjeux et les finalités du développement durable.

Il entend notamment développer une exemplarité dans cette démarche par la mise en œuvre du programme de développement durable, validé par l'Assemblée départementale en juin 2017 s'appliquant à son patrimoine ou à l'activité de ses services.